

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 14 OCTOBRE 2020

Absentes excusées : VERICEL G. CHALANDON E.

PROCES-VERBAL REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2020.

TRAVAUX PARKING

Quatre entreprises ont été consultées pour l'aménagement du parking à proximité de la salle d'animation : l'entreprise TP LACASSAGNE a répondu qu'elle ne pouvait pas donner suite à la consultation compte-tenu qu'elle ne pourrait pas réaliser les travaux rapidement. L'entreprise EUROVIA, pour 77.999 € HT, l'entreprise NAULIN, pour 81.404,80 € HT et l'entreprise EIFFAGE, pour 68.928,50 € HT, suivant le descriptif établi par la mairie. Il est rappelé le montant de la subvention de la DETR de 17.998 €, soit un taux de 20 % de la dépense subventionnable de 89.990 €. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EIFFAGE, pour la réalisation de ces travaux. Les travaux débuteront dès que la commune aura reçu l'accusé de réception du Département de la Loire, de dossier complet, pour la demande de subvention, qui était prévue sur le plan de relance et qui passe, sur l'enveloppe territorialisée, à la demande des conseillers départementaux.

TRAVAUX SALLE

Consultation de trois architectes : Jean-Pierre BOURG, au taux de 11.80 % - Sylvain GIRAUDIER au taux de 11.80 % et Marie BAUDET, au taux de 10.30 %. Estimation du montant des travaux d'agrandissement et de rénovation de la salle d'animation : 378.600 € HT. A savoir, qu'à ce montant doit être ajouté, les honoraires de l'architecte, les honoraires du coordinateur de sécurité, le contrôle de l'amiante et les imprévus. Le Conseil Municipal décide de retenir comme maître d'œuvre, Marie BAUDET. Une réunion de la commission bâtiments aura lieu le mercredi 21 octobre 2020, à 20h30, à la salle d'animation, pour étudier ce projet d'agrandissement et de rénovation de cette salle. Une étude par le SIEL sera réalisée, pour la pose de panneaux photovoltaïques, sur la totalité de la toiture. Des bacs aciers sur la toiture pourraient être installés, si le règlement du PLU, l'autorise.

DEMANDE DE SUBVENTION

M. Jean-Pierre TAITE a communiqué aux élus, que des demandes de subvention pouvaient être déposées au titre du plan de relance auprès de la Région, pour des travaux qui commenceraient au plus tard, avant fin juin 2021. M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention, sur le projet d'agrandissement et de rénovation de la salle d'animation. Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention, auprès de la Région.

Une demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Département sera déposée pour 2022, compte-tenu de la règle des 10 ans, avant de déposer à nouveau une subvention sur un bâtiment.

Une demande de subvention au titre de la DETR, pourra être sollicitée avant fin avril 2021, sur cette rénovation de la salle, correspondant aux travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics notamment grâce aux énergies renouvelables.

Il rappelle que tant que les accusés de réception de toutes les demandes de subvention ne sont pas arrivés en mairie, les travaux ne peuvent pas démarrer.

RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Présentation d'un nouveau devis établi, par le SIEL, pour changer les luminaires dans la rue du Garollet, ainsi que les projecteurs de l'église et les projecteurs du parking Marcel Michel. Ce nouveau devis tient compte des nouveaux marchés, des nouveaux prix des projecteurs et des lanternes qui sont moins chers, puisque le prix des leds a diminué. Le coût restant à la charge de la commune, serait de 8.737,67 €, soit un taux de 56 % du montant des travaux. Pour information, la puissance totale sera divisée par plus de 2, la maintenance sera également moins chère : 13,45 € par point lumineux au lieu de 19,80 €. Le Conseil Municipal accepte le changement de ces luminaires.

ESTER EN JUSTICE

M. le Maire informe du courrier reçu par le Tribunal Administratif de Lyon, suite à la requête présentée par Maître François PAQUET-CAUET, concernant l'arrêté de sursis à statuer sur une déclaration préalable pour la division d'une parcelle, située à La Côte, en plusieurs lots au nom de M. et Mme BERTHET Alain et Sylvie. Afin de défendre la commune, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et précise que Maître Pierrick SALEN défendra la commune dans cette affaire. Une déclaration auprès de Groupama sera déposée, au titre de la protection juridique.

RAPPORT ASSAINISSEMENT

Présentation du rapport annuel de l'assainissement pour l'année 2019. Le service est géré au niveau communal. Le nombre d'abonnés est de 123 au 31/12/2018, ce qui représente 353 habitants. Variation de 4,9 % du nombre d'abonnés par rapport à 2018, due à l'extension du réseau d'assainissement sur la Côte. Le total des volumes facturés est en diminution – 8,4 % : 9.540 m³ contre 10.418 m³ en 2018. A ce jour, il y a 2,49 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements. La station d'épuration est prévue pour 380 EH (équivalent habitants). Le prix de la redevance assainissement pour 120 m³ est de 156,20 € au 01/01/2020 identique au 01/01/2019, soit 1,30 € le m³ au 01/01/2020. Le total de la recette au 31/12/2019 : 13.066 € contre 13.855 € au 31/12/2018. Conformité de la collecte des effluents. Ce rapport est mis à la disposition du public.

RAPPORT EAU

Présentation du rapport annuel de l'eau 2019, par Philippe DEROSIER. Le service dessert 79.150 habitants, dont 52.236 dans le Rhône et 26.914 dans la Loire. Diminution du nombre total d'abonnements par rapport à 2018. La consommation moyenne par abonné est de 94 m³ par an. Volume totale exportée : 369.565 m³. Le prix de l'eau pour 120 m³ est de 398,71 € au 01/01/2020, soit 3,32 € le m³. La qualité de l'eau est conforme à 100 % au niveau des contrôles bactériologique et 99,4 % au niveau des contrôles physico-chimique. Ce rapport est mis à la disposition du public.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande auprès de SUEZ par un propriétaire de la Vignaude, pour se raccorder à l'eau potable, avec prise en charge par la commune de cette extension d'environ 600 mètres, pour un montant d'environ 28.000 €. M. le Maire explique que la commune n'a pas obligation de prendre en charge cette demande d'extension, car aucun permis de construire n'a été déposé et que la commune pourrait refuser une demande de permis de construire, puisque la propriété n'est pas desservie par l'eau potable. Après appel téléphonique de M. SALEN Paul, ancien député, il a communiqué le nom du président du SIEMLY, afin que le propriétaire puisse réaliser la tranchée et dérouler le tuyau, pour réduire le coût.
- Présentation d'un devis établi par SUEZ, concernant la réparation des poteaux d'incendie, pour un montant de 1.819,77 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.
- Colombarium : M. le Maire a rencontré l'entreprise BERT et l'entreprise ARTCASE. Les travaux démarreraient au mois de mars 2021. Une 5^{ème} cavurne sera ajoutée, pour le même prix. Il demande au Conseil Municipal, de choisir l'un des modèles pour les cases, soit basses, soit hautes. Le Conseil Municipal décide de choisir la solution haute, avec 11 voix.
- Compte-rendu par Marie-Louise VENET de la commission aménagement du territoire, à Veauche de la CCFE. Election du président de cette commission : Gérard Dubois, maire de Veauche. Présentation du service du Pôle Aménagement du Territoire.
- Compte-rendu par Annie CREPIAT de la commission déchets. Elle informe que le président de cette commission est le 1^{er} adjoint de Montrond les Bains, Georges ROCHETTE. Présentation des 8 agents. Cette commission devra proposer une tarification identique à tout le territoire de la CCFE. Les horaires des déchetteries seront uniformisés et chaque habitant peut aller dans la déchetterie de son choix, sur le territoire de la CCFE. Des bacs semi-enterrés seront installés.
- Christelle VIRICEL informe qu'elle a participé à la commission petite enfance de la CCFE.
- Fixe :
 - une réunion de la commission communication – patrimoine, le 06/11/2020, à 20h00, pour l'élaboration du bulletin municipal
 - le 02/12/2020, à 14h00, pour l'installation du sapin et les décorations de Noël
 - le 25/11/2020, à 14h00, pour l'installation des illuminations, sur les poteaux électriques
- Informe que le Conseil d'Ecole aura lieu demain, et que l'AG du CPE, le 16/10/2020, à 20h00.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :**
La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 11 décembre 2020, à 20h30.